



Exemple en vidéos :

https://youtu.be/i4-_rhSn1ro

Une pénalité majeure additionnée d'une pénalité de méconduite pour le match est infligée à tout joueur qui pousse, charge avec son corps ou frappe un adversaire par l'arrière, n'importe où sur la piste.

Une pénalité de match est infligée à tout joueur qui pousse, charge avec son corps ou frappe un adversaire par l'arrière, de façon à le projeter contre la balustrade ou dans une cage de but.

Compléments

- Le joueur qui subit la faute ne peut se protéger de quelque façon que ce soit.
- La *charge dans le dos* doit être sanctionnée dès lors que le fautif percute l'adversaire dans le dos.
- La *charge dans le dos* doit être sanctionnée qu'il y ait risque de blesser ou non.

Règlement sportif - 10.4.17.

- A. Une pénalité majeure additionnée d'une pénalité de méconduite pour le match est infligée à tout joueur qui pousse, charge avec son corps ou frappe un adversaire par l'arrière, n'importe où sur la piste.
- B. Une pénalité de match est infligée à tout joueur qui pousse, charge avec son corps ou frappe un adversaire par l'arrière, de façon à le projeter contre la balustrade ou dans une cage de but.

Module complet et entrainement



https://arbitrage-rollerhockey.platine.cloud/ressources/modules/mod_DOS